

Services Techniques / Pôle Espaces Publics

N/Réf. : SC/BJ/EL/FD/23/AUT/078

Affaire suivie par Françoise DOMERGUE

fdomergue@bourgoinjallieu.fr

Tél. : 04 74 43 19 00

AUTORISATION

Objet : Autorisation - Occupation du Domaine public
Rencontres sportive – Assemblée générale USEP

Le Maire de la Commune de Bourgoin-Jallieu,

AUTORISE par la présente,

Le comité Départemental de l'USEP- 33 rue Joseph Chanrion – 38000 GRENOBLE, à organiser des rencontres sportives sous forme d'ateliers dans le parc des Lilattes lors de son assemblée générale

Le mercredi 29 mars 2023

- Le parc des Lilattes restera accessible et ouvert à tous.
- Autorisation mettre en place des banderoles ou oriflammes lestés sur le site pour communiquer sur l'évènement.
- Les lieux devront être laissés propres à l'issue de la manifestation.
- Le stationnement du véhicule Renault trafic immatriculé ES-888-XP est autorisé sur une case de stationnement aux abords au parc durant toute la journée du 29 mars 2023.

A Bourgoin-Jallieu, le jeudi 16 mars 2023


Sébastien CHALESSIN

10ème Adjoint au Maire
en charge des Espaces Publics,
de la Voirie et des Espaces Verts



Mairie de Bourgoin-Jallieu
CS 62010
38307 Bourgoin-Jallieu Cedex
04 74 93 00 54

bourgoinjallieu.fr



